Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600214-20251210-20251206-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brandérion

Département

Morbihan

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
Le 4 décembre 2025

Séance du mercredi 10 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq le mercredi dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, 3 rue Vincent Renaud, sous la présidence de M. Jean-Yves CARRIO, Maire.

Présents : Jean-Yves CARRIO (Maire), Brigitte PRADO, Hervé LE FALHER, Marie-Annick MERRIEN, Gwénaël LE BOUILLE (Adjoints), Gilles PRADO, Armelle MÉAR, Stéphanie VALLÉE, Franck DELANNOY, Pierre BOHUON, Vincent MOËLLO, Emilie LE PEN, Thomas GASNIER.

Absents : Claude BOUGUENNEC, Morgane ALISE (pouvoir donné à Emilie LE PEN).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Emilie LE PEN secrétaire de séance.

2025-12-06

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU COMPLEXE SAINT-EXUPERY A LA COMMUNE DE LANGUIDIC

M. LE BOUILLE, adjoint chargé des associations, indique que la commune de Languidic avait sollicité la commune de Brandérion, afin de permettre au club de Twirling Languidicien, de pouvoir utiliser les infrastructures sportives de Brandérion.

Il s'agissait plus précisément de permettre aux adhérents du club de s'entraîner trois fois par semaine. Les licenciés ont utilisé la salle Argoat et la salle Armor.

La précédente convention de mise à disposition d'une épareuse avec conducteur pendant 2 journées en échange de la mise à disposition du complexe Saint-Exupéry n'a pu être réalisée pour les années 2024 et 2025.

La convention jointe en annexe définit les modalités de prêts par la commune prêteuse à la commune utilisatrice.

La convention est consentie pour une durée de 20 mois, soit du 1er janvier 2024 au 31 août 2025.

Pour l'année civile 2024 : la commune de Brandérion facturera à la commune de Languidic le montant de 1980 euros correspondant au montant de la facture d'épareuse 2024.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600214-20251210-20251206-DE

Pour le 1er semestre de l'année civile 2025, la commune de Brandérion facturera à la commune de Languidic le montant de 2565 euros correspondant à coût d'utilisation au coût horaire de 30 €.

Entendu l'exposé de Monsieur LE BOUILLE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du complexe Saint-Exupéry à la commune de Languidic.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.

Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE BRANDÉRION
56 (Morbihan)

Le Maire,

Jean-Yves CARRIO

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (L.2131-1 du CGCT).